



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 23 FEVRIER 2009

COMPTE RENDU

Date de Convocation : *L'an deux mille neuf, le vingt trois février, à 19 heures 30,*
16/02/2009

Date d'affichage : **Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

ETAIENT PRESENTS :

M. Piollet, Mme Bouvard, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, M. Chopin, Mme Bouchet, M. Le Bihan, Mme Chatelier, M. Hatot, Mme Lachaux, Mme Larangeira, M. Kisling, Mme Gourbeault, M. Pigné, Melle Portier, M. Naturel, Mme Dru-Genthier, M. Deck, Mme Thibaud, Mme Jallerat, M. Steri, Mme Cambon, M. Denis, Mme Maye.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Mme Dodrelle (P/M. Guichard), M. Eouzan (P/M. Denis), Mme Decock (P/Mme MAYE)

EXCUSE : M. Balac

Madame Jallerat a été désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire demande l'inscription de deux dossiers supplémentaires à l'ordre du jour:

- 1) autorisation de signature chez le notaire à M. le Maire, Mme Dodrelle et M. Chopin pour la cession gratuite d'un terrain
- 2) versement d'une avance sur subvention pour le Parmain Athletic Club.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite reporter le débat d'orientation budgétaire au lundi 2 mars 2009, compte tenu qu'il est nécessaire de rédiger une note de synthèse qui doit être adressée à l'assemblée du Conseil municipal 5 jours avant la réunion et non pour le jour du conseil, comme il était fait auparavant.

Le Conseil municipal,

1) **Modification d'un article du règlement intérieur du Conseil municipal**

⇒ **ADOPTE à l'unanimité** la modification de l'article 21 du règlement intérieur du Conseil municipal.

2) **Désignation d'un conseiller municipal dans les différentes commissions suite au départ de M. Colas**

⇒ **DESIGNE à l'unanimité** Madame Dominique JALLERAT membre de la commission :

- Restauration scolaire
- Sports
- Environnement
- Information
- Syndicat des Ordures Ménagères Tri Or

3) **Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor**

⇒ **ACCEPTE 18 voix pour, 6 abstentions, 1 contre** le versement de l'indemnité de conseil au comptable du trésor pour l'année 2008 soit 957,44 euros.

4) **Demande de subvention auprès du Conseil général (TRASERR) pour travaux de voirie rue de Vaux**

⇒ **SOLLICITE, à l'unanimité**, la subvention auprès du Conseil Général et de la Communauté de Communes au titre du programme TRASERR pour des travaux de voirie rue de Vaux dont le montant HT est estimé à 158 270,50 euros.

5) **Contrat d'entretien des espaces verts**

⇒ **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour le marché d'entretien des espaces verts.

6) **Procédure d'appel d'offre – marché entretien et réparation éclairage public et signalisation tricolore**

⇒ **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour le marché d'entretien de l'éclairage public et la signalisation tricolore et à signer le marché correspondant.

7) **Sortie du patrimoine communal d'un camion IVECO**

⇒ **ACCEPTE, à l'unanimité**, la sortie du patrimoine d'un véhicule qui a été volé et dont le remboursement a été effectué par l'assureur.

8) **Autorisation de signature chez le notaire à M. le Maire, Mme Dodrelle et M. Chopin pour la cession gratuite d'un terrain**

⇒ **AUTORISE à l'unanimité**, Monsieur le Maire, Madame Dodrelle ou M. Chopin à signer l'acte notarié, pour une parcelle de 1 724 m² cédée gratuitement à la commune cadastrée AP 354.


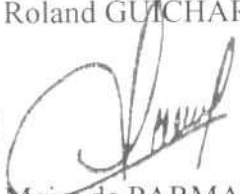
9) **Versement d'une avance sur subvention pour le Parmain Athletic Club**

⇒ **ACCEPTE à l'unanimité**, l'avance sur subvention au Parmain Athletic Club, d'un montant de 500 euros pour la réservation d'un minibus destiné à transporter les jeunes footballeurs en hollande au mois d'avril.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales (joint en annexe).

Informations diverses : Vœux et remerciements de l'AREJ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

 Roland GUICHARD

Maire de PARMAIN
Conseiller général du Val d'Oise

Synthèse des décisions du Maire
-----**N°2008/66 – Convention de formation logiciel état-civil – Société Arpège**

⇒ 3 jours de formation pour 2 personnes pour un montant de 3 060 euros.

N° 2008/67 – Contrat d'exploitation de progiciel – système de gestion des activités périscolaires – Sté OEM Terminals et Smart Objects

⇒ Montant du contrat à compter du 1/01/2009 : 287,04 euros/an.

N°2008-68 – Convention de mise à disposition de matériel par le Parc Naturel Régional du Vexin pour le marché de Noël des 13 et 14 décembre 2008

⇒ prêt de 14 barnums pour un montant de 200 euros TTC ;

N°2008/69 – Convention de séjour organisée par le Centre de loisirs du 23 au 28 février 2009 au Collet d'Alleverd (38) avec l'AD PEP 95

⇒ 36 personnes pour un montant de 16 400 euros.

N° 2008/70 – Contrat de maintenance de 4 photocopieurs XEROX

⇒ 1 au centre de loisirs : 141 euros HT/trimestre pour 15 000 copies

⇒ 3 dans les écoles : 84 euros HT/ trimestre pour 7 500 copies

N°2008/71 – Renouvellement de contrat de maintenance logicielle avec la société Décalog – Bibliothèque municipale

⇒ Montant du contrat à compter du 1/01/2009 : 1 398,40 euros pour un an.

N°2008/72 – Ajout de moyens de paiement dans la régie de recettes « Cartevaloise »

⇒ par chèque CESU et par prélèvement automatique

N°2009/01 – Convention de mise à disposition d'un agent territorial à titre transitoire avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 forêts

⇒ remboursement selon le nombre d'heures effectuées d'un agent affecté au service technique correspondant à la rémunération de celui-ci plus les charges sociales.

N°2009/02 – Convention d'adhésion 2009 avec l'IFAC 95

⇒ 0,11 euros par habitant soit 587,95 euros pour 2009.

N°2009/03 – Convention triennale de participation au festival Jazz au fil de l'Oise 2008-2009-2010

⇒ Concert du 9 novembre 2008 : 1 830 euros TTC

N°2009/04 – Contrat d’assistance du site internet de la ville de Parmain avec Gallimedia

⇒ 1 794 euros TTC pour l’année 2009



Roland GUICHARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Roland Guichard", written over a faint circular stamp.

Maire de PARMAIN
Conseiller général du Val d’Oise